

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept du mois de janvier, à neuf heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Michel BOUAT, Christophe TESTAS.

Mme Eva GERAUD.

Participant à la séance :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

Colonel Florent DOSSETTI, directeur départemental adjoint.

Lieutenant-colonel Philippe CNOCQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.

Secrétaire :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 4 / présents : 4 / votants : 4.

Date de la convocation : 20 janvier 2026.

RAPPORT N°006/BUR-01/2026

OBJET : Actualisation du tableau des effectifs

Selon la délibération N°39/CA-07/24 du 12 juillet 2024, le conseil d'administration du SDIS a délégué au bureau du conseil d'administration « *toutes affaires relatives au personnel qui ne sont pas de la compétence propre du président sauf les décisions en matière de politique générale du personnel, les règlements relatifs aux aides aux personnels et créations d'emploi.* ». Il en découle que le bureau est compétent pour les transformations de postes et avancements de grades à effectifs constants.

Toutefois, l'actualisation du tableau des effectifs est rendue nécessaire à la suite de la délibération du bureau du conseil d'administration en date du 4 novembre 2025, au regard des avancements de grade, des recrutements, ainsi que des départs (retraite ou mutation) réalisés ou projetés. Cette mise à jour procède également de la délibération du conseil d'administration du 26 mars 2025 ayant autorisé la transformation de certains emplois afin de renforcer le périmètre opérationnel des groupements territoriaux, de la délibération du conseil d'administration du 5 décembre 2025 permettant l'évolution des effectifs de référence ainsi que de la délibération du 31 mars 2022 validant l'augmentation des effectifs du service infrastructure (groupement des systèmes d'information et de communication).

Filière sapeur-pompier professionnel :

- Avancements de grade de capitaine à commandant
- Avancements de grade de lieutenant de 1^{ère} classe à lieutenant hors classe
- Avancements de grade de lieutenant de 2^e classe à lieutenant de 1^{ère} classe
- Nomination suite à concours et promotion interne au grade de lieutenant de 2^e classe
- Avancements de grade de sergent au grade d'adjudant
- Nomination suite à concours et promotion interne au grade de sergent
- Avancements de grade de caporal à caporal-chef
- Recrutement d'un agent au grade de caporal suite à concours

Filière administrative :

- Avancement de grade de rédacteur principal 2^e classe au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- Départ en retraite d'un rédacteur principal de 1^{ère} classe permettant la création d'un poste de chef de service opération en groupement territorial

Filière technique :

- Création d'un poste de technicien au service infrastructure
- Recrutement d'un technicien au service assistance exploitation sur poste vacant

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

Ces mouvements modifient le tableau des effectifs comme suit :

GRADE OU EMPLOIS	Cat.	Effectifs de référence	Emplois budgétaires titulaires	Emplois pourvus		Emplois vacants titulaires
				titulaires	non titulaires permanents	
FILIÈRE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNEL						
Colonel hors classe	A	1	1	1	0	0
Colonel	A	1	1	1	0	0
Lieutenant-Colonel	A	3	3	3	0	0
Commandant	A	12	12	12	0	0
Capitaine	A	19	7	5	0	2
Lieutenant hors classe	B	15	8	8	0	0
Lieutenant 1 ^{ère} classe	B	16	19	19	0	0
Lieutenant 2 ^{ème} classe	B	14	23	22	0	1
Adjudant	C	88	96	96	0	0
Sergent	C	73	53	51	0	1
Caporal chef	C	31	28	28	0	0
Caporal	C		22	22	0	1
Sapeur	C		0	0	0	0
Médecin classe exceptionnelle	A	1	0	0	0	0
Médecin hors classe	A		1	0	1	0
Médecin 1 ^{ère} classe	A		0	0	0	0
Médecin classe normale	A		0	0	0	0
Pharmacien classe exceptionnelle	A		0	0	0	0
Pharmacien hors classe	A	1	1	1	0	0
Pharmacien classe normale	A		0	0	0	0
Cadre supérieur de santé	A	1	0	0	0	0
Cadre de santé	A		1	1	0	0
TOTAL FILIERE SAPEURS POMPIERS		276	276	270	1	5
FILIÈRE ADMINISTRATIVE						
Attaché Principal	A	0	0	0	0	0
Attaché	A	5	4	4	0	0
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	13	7	7	0	0
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	0	4	4	0	0
Rédacteur	B	0	1	0	1	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	16	11	11	0	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	0	2	2	0	0
Adjoint administratif	C	0	5	5	0	0
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		34	34	33	1	0
FILIÈRE TECHNIQUE						
Ingénieur principal	A	3	0	0	0	0
Ingénieur	A	7	3	3	0	0
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	9	4	4	0	0
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	0	3	3	0	0
Technicien	B	0	9	8	1	0
Agent de Maîtrise principal	C	14	5	4	0	1
Agent de Maîtrise	C	1	2	3	0	-1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	0	0	0	0	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	0	1	1	0	0
Adjoint technique	C	0	7	7	0	0
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		34	34	33	1	0
TOTAL TOUTES FILIERES		344	344	336	3	5

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- vu la délibération du conseil d'administration n°039 en date du 12 juillet 2024 portant délégations au bureau du conseil d'administration

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- de valider l'actualisation au 1^{er} février 2026 du tableau des effectifs telle que présentée.

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télerecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité